

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS Participation du public par voie électronique

PERMIS D'AMÉNAGER ET L'ÉTUDE D'IMPACT ACTUALISÉE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS PIÉTONNIERS, LA VALORISATION DE LA ZONE
BUNKER ET L'AMÉNAGEMENT D'UN POSTE D'OBSERVATION SUR LES
COMMUNES DE SALLENELLES (14 665) ET DE MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
(14 409) - (Terrains François)

Octobre 2021

Conservatoire du littoral

Délégation Normandie

Citis – Le Pentacle – 5, avenue de Tsukuba, BP 81 - 14203 Hérouville Saint-Clair

SOMMAIRE

1. Preamble	2
2. Rappel du contexte réglementaire de la participation du public par voie électronique	2
3. Déroulement de la participation du public par voie électronique	3
4. Synthèse des observations du public	4
5. Réponses du Conservatoire du littoral, maître d'ouvrage des aménagements	10

1. Préambule

Le projet global de remise en eau des terrains François sur les communes de Sallenelles et Merville-Franceville-Plage (Calvados) est porté par Ports de Normandie au titre des mesures compensatoires à l'extension du terminal ferry de Ouistreham, prescrites par arrêté préfectoral du 2 décembre 2010 lors de son autorisation. Ce projet global a fait l'objet d'un avis de la MRAe le 17 décembre 2019 et de deux enquêtes publiques. Par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2021, Ports de Normandie est autorisé à procéder aux travaux de remise en eau des terrains François.

Des aménagements, portés par le Conservatoire du littoral, sont également prévus pour permettre de préserver la quiétude du site tout en y accueillant du public :

1. Sur le territoire de la commune de Sallenelles :

- La création d'un sentier piétonnier en tête de digue, accessible quel que soit le coefficient de marée, comportant :
 - o La réalisation de travaux de débroussaillage (ouverture dans la végétation)
 - o L'aménagement d'un escalier facilitant l'accès au sentier depuis le pied de la digue
 - o L'installation de panneaux d'informations et pédagogiques

2. Sur le territoire de la commune de Merville-Franceville :

- La création d'un sentier piétonnier en tête de digue, accessible quel que soit le coefficient de marée, comportant :
 - o La réalisation de travaux de débroussaillage (ouverture dans la végétation)
 - o L'aménagement d'un escalier facilitant l'accès au sentier depuis le pied de la digue
 - o Installation de panneaux d'informations et pédagogiques
- La valorisation de la zone du « Bunker »
 - o Travaux de dépose d'éléments existants
 - o Aménagement d'une plateforme en platelage bois
 - o Pose de mobilier - panneau pédagogique
 - o Plantations
 - o Réalisation d'un cheminement PMR (prestation supplémentaire éventuelle)
- L'aménagement d'un poste d'observation (prestation supplémentaire éventuelle)

Des demandes de permis d'aménager ont été déposées le 17 décembre 2020 pour la réalisation de ces aménagements. C'est dans le cadre de ces travaux et de l'instruction de cette demande que le Conservatoire du littoral a procédé à l'actualisation du dossier d'étude d'impact déposé initialement par Ports de Normandie.

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, l'aménagement porté par le Conservatoire du littoral est soumis à la **procédure de participation du public par voie électronique**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, les observations et propositions du public recueillies dans le cadre de cette procédure font l'objet d'une synthèse.

2. Rappel du contexte réglementaire de la participation du public par voie électronique

La procédure de participation du public par voie électronique est régie notamment par les articles L.123-19, R. 123-46-1 du Code de l'environnement.

Pour rappel, et en application de l'article R.122-2 rubrique 14 du code de l'environnement, le projet d'aménagement porté par le Conservatoire du littoral est soumis à examen au cas par cas. Le projet a été soumis à l'avis à l'Autorité Environnementale qui a rendu avis délibéré le 15 avril 2021.

Plusieurs remarques ont été émises à ce titre, remarques auxquelles le maître d'ouvrage a répondu dans son mémoire en réponse de juin 2021, communiqué au public lors de la procédure de consultation du public qui s'est déroulée du 16 août 2021 au 16 septembre 2021.

3. Déroulement de la participation du public par voie électronique

1. La procédure de participation du public par voie électronique :

La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser le projet. La procédure de mise à disposition du public par voie électronique se décompose selon les étapes suivantes :

- Constitution du dossier numérique et d'un exemplaire papier ;
- Information du public par la publicité d'un avis mis en ligne ainsi que par un affichage dans les mairies et par voie de publication locale quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public ;
- Mise à disposition du public du dossier susmentionné durant un mois au minimum afin de laisser à celui-ci le temps de formuler ses remarques ;
- Synthèse des avis du public et prise en compte dans le projet ;
- Information du public sur les résultats de la mise à disposition ;
- Décision de l'autorité compétente pour autoriser le projet, ne pouvant intervenir que 4 jours à partir de la clôture de la période de mise à disposition du public.

Par un arrêté de Monsieur le Préfet du Calvados en date du 15 juillet 2021, la procédure de participation du public par voie électronique a été fixée du lundi 16 août 2021 au jeudi 16 septembre 2021 inclus. Le dossier était consultable sous le lien informatique <https://www.registre-dematerialise.fr/2552>. C'est sur cet espace internet que chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations. Une version papier du dossier était consultable également au siège de la DDTM du Calvados sis 10, Boulevard du Général Vanier, CS 75224 14052 CAEN Cedex 4. Une version électronique était aussi consultable sur le site internet de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr>.

Le public a été informé de l'ouverture de la participation du public par un avis publié 15 jours au moins avant la date d'ouverture de la participation du public dans deux journaux d'annonces légales (« Ouest-France » et « La Pays d'Auge »), sur le site internet dont le lien est cité précédemment, ainsi que sur le site internet de l'Etat dans le département. Cet avis a également été l'objet d'une publication par voie d'affichage au siège de la DDTM du Calvados et dans les mairies de Sallenelles et de Merville-Franceville.

2. Le dossier de mise à disposition par voie électronique :

La composition du dossier soumis à la participation est prévue à l'article L.123-19 II) du code de l'environnement. En l'espèce, le dossier comprend :

- 1_PA01440920D0003_Cerfa_Pemris d'aménager,
- 2_PA01466520D0001_Cerfa_Pemris d'aménager,
- 3_PlandeSituation,
- 4_PlandeMasse,
- 5_Notice_Presentation,
- 6_Etude_Impact_Actualisée,
- 7_Avis_MRAe,
- 8_Mémoire en Réponse_Avis MRAe,

- 9_Avis_commune_Sallenelles,
- 10_Mémoire en Reponse_Avis Sallenelles,
- 11_Avis_commune_Merville-Franceville,
- 12_Notice_procédures_reglementaires.

4. Synthèse des observations du public

En application des articles L.123-19 et L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte. Dans un délai qui ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la consultation, une synthèse des observations et propositions du public doit être réalisée.

Dix-neuf (19) observations ont été formulées par le public durant la période de mise à disposition du dossier par voie électronique, sur la période du 16 août 2021 au 16 septembre inclus. Sur ces dix-neuf (19) observations formulées sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/2552>), il est important de préciser que certaines n'ont pas trait à l'objet même des aménagements prévus au permis d'aménager mais concernent le projet de remise en eau des terrains François qui a déjà fait l'objet d'enquêtes publiques et d'une autorisation environnementale. C'est le cas notamment des observations n° 3 (en partie), n°7 (en partie), n°11 (en partie), n°14, n°15, n°16, n°17, n°18 et n°19 pour lesquelles des réponses ont été apportées lors des précédentes enquêtes.

- **Observation n°1**

Déposée le 23 Août 2021 à 18:39
Par lemarchand laurent

SALLENELLES

Observation:

Ce projet d'aménagement oublie complètement la commune de SALLENELLES. La mise en eau des terrains François supprime les chemins de promenade . il ne restera que le chemin en crête de digue et le chemin jaune. Les habitants de SALLENELLES voient la distance et le temps de balades multipliés par deux . les jeunes enfants et les personnes âgées se retrouvent exclues de ces balades .Quand au chemin en crête de digue , quelle sera sa largeur ?

Ce projet reportera les promeneurs sur la piste cyclable , avez vous prévu l'élargissement de celle ci qui sera rapidement à saturation

La commune de SALLENELLES demande que le chemin de 680 m qui part de la vanne , longe les roseaux et remonte par le petit pont en bois jusqu'à la digue soit conservé soit sur pilotis soit en le rehaussant.

LEMARCHAND LAURENT maire de SALLENELLES

- **Observation n°2**

Déposée le 23 Août 2021 à 23:29
Par Brichart Junior
25 rue de Caen
14121 Sallenelles

Observation:

Il faut absolument garder des chemins de promenade dans la zone ce qui n'a pas l'air d'être le cas actuellement. La baie de Sallenelles est agréable parce qu'on a l'occasion de se promener dans les différentes parcelles qui la composent.

Il est important de garder un équilibre entre zone de promenade et zone à préserver pour éviter de faire de cet espace un espace sous cloche !

- **Observation n°3**

Déposée le 11 Septembre 2021 à 16:00
Par Milford Françoise
2 rue du Corps de Garde
14121 Sallenelles

Observation:

En tant que Présidente des amis de la Baie de l'Orne et à titre personnel, je suis complètement d'accord avec la Municipalité actuelle pour le maintien des chemins permettant aux personnes moins mobiles de profiter du site.

Cordialement.

F Milford

1 document joint.

Le document joint figure en annexe n°1

- **Observation n°4**

Déposée le 11 Septembre 2021 à 23:54
Par Larsonneut Jean louis
6 chemin de pecheurs
14121 Sallenelles

Observation:

La pose du patelage sur pilotis doit être réalisée avec les premiers travaux en remplacement des chemins actuels pour permettre au public de se promener dans la baie

Ce patelage sur pilotis devra être construit avec des gardes corps pour assurer la sécurité de tous et des enfants en particulier .

- **Observation n°5**

Déposée le 12 Septembre 2021 à 08:23
Par Larsonneur Jean louis
6 chemin des pêcheurs
14121 Sallenelles

Observation:

En ce qui concerne votre projet avec le chemin en calebotage il faudrait au moins prévoir des gardes corps pour la sécurité des personnes et surtout des enfants

Mais je demande le maintien des chemins actuels à mettre sur pilotis et a sécurisé

La baie de Sallenelles reste un lieu de promenade très fréquenté c'est bien de respecté l'environnement la biodiversité mais pensez aux humains aussi que vous semblez oublier dans votre projet

- **Observation n°6**

Déposée le 12 Septembre 2021 à 22:11
Par KOTTLER Marie-Laure
23 rue de Troarn
14121 Sallenelles

Observation:

Le projet présenté montre qu'il n'y a eu aucune prise en considération des avis de la municipalité et des habitants de Sallenelles sur le maintien des chemins qui sillonnent ce polder, avis cependant recueillis lors de la première enquête publique.

La commune de Merville a donné un avis favorable au projet mais si une partie des terrains lui appartient, la ville est bien à distance. De part leur proximité avec les terrains François, ce sont bien les habitants de Sallenelles qui sont concernés.

Dans sa première présentation il y a un an, les ateliers du Jonquet avaient montré le charme des chemins du "labyrinthe". On n'en parle plus. La roselière est aussi détruite. Pourtant dans l'avis du commissaire enquêtant était demandé "de préserver la roselière au Sud et le chemin adjacent en l'état, la plateforme herbeuse à l'Ouest, les ruisseaux et l'Espace Boisé Classé à l'Est ";

Le projet présenté se focalise sur l'aménagement du bunker "en belvédère". Les promoteurs de ce projet n'ont pas peur des mots et ont perdu la mémoire et ce à quelques km des batteries de Merville.

Le débroussaillage du chemin haut de digue fait partie du projet afin de remplacer les chemins du "labyrinthe", Mais qui veillera à son entretien, les ronces ayant une fâcheuse tendance à la prolifération. Ce point n'est nulle part évoqué. Promeneurs, cyclistes et cavaliers seront ainsi exposés au vent. L'axe nord sud du "petit pont n'est plus d'actualité alors qu'un platelage avait été récemment remis. Pour revenir à Sallenelles il faudra donc atteindre le bunker et prendre la piste cyclable. Plutôt que d'écouter le chant des oiseaux le promeneur respirera les gaz d'échappement! Pourtant il me semblait qu'on parlait d'écologie.

Je ne peux donc que donner un avis défavorable à ce projet qui ne prend pas en compte l'avis de la commune

- **Observation n°7**

Déposée le 13 Septembre 2021 à 20:10
Par PASSERA Françoise
13 rue A.P. Marie
14121 Sallenelles

Observation:

Voir le document en pièce jointe,

1 document joint.

Le document joint figure en annexe n°2

- **Observation n°8**

Observation:

J'attends cette remise en eau, avec impatience, depuis plus de 12 ans. Je suis pour la remise en eau et je suis pour les aménagements prévus par le Conservatoire du Littoral qui font l'objet de cette PPVE.

Par contre, le seul point qui m'inquiète : c'est la largeur du chemin en tête de digue.

Je suis tous les jours dans la baie avec mon chien mais je n'emprunte jamais le chemin en tête de digue car il est trop étroit et fréquenté par des vttistes.

Le futur chemin sera peut être aussi emprunté par les chevaux.

Randonneurs, promeneurs, enfants, poussettes, vtt, chevaux : risque de surfréquentation à certaines périodes de l'année!!

A prendre en compte, svp, merci.

- **Observation n°9**

Déposée le 15 Septembre 2021 à 14:17
Par Dupuis Thérèse
22 Rue Pierre Marie
14121 Sallenelles

Observation:

Bonjour, j'ai connu la baie en eau car j'habite Sallenelles depuis plus de 60 ans et j'ai hâte de revoir le paysage que j'ai connu avant la poldérisation des terrains François.

J'approuve les aménagements proposés par le conservatoire du littoral. Je souhaiterais simplement que les escaliers prévus soient équipés de rampes latérales.

- **Observation n°10**

Déposée le 15 Septembre 2021 à 14:21
Par Masselin Yolande
26bis Rue André Pierre Marie
14121 Sallenelles

Observation:

Bonjour, après lecture de l'observation laissée par Mme Dupuis, moi aussi, je souhaite que tous les accès de type escaliers soient munis de rampe latérale. Par avance, merci.

- **Observation n°11**

Déposée le 15 Septembre 2021 à 19:11

Par Passera Jean-Jacques

14121 Sallenelles

Observation:

Alors que compte tenu du changement climatique, mondialement, on ne parle que d'élévation du niveau de la mer qui est estimé à 1 mètre pour la Manche, de changements climatiques, vous engagez des travaux de mise en eau de terrains en bordure du village de Sallenelles, en toute quiétude, sans souci, favorisant ainsi la mise en danger et la destruction progressive de la qualité de vie et du foncier dans le village.

Vous ne prenez pas en compte le risque de salinisation des eaux douces souterraines du village.

Vous ne prenez pas en compte l'exposition des riverains aux risques de submersion, ni ne prenez en compte les risques d'érosion du trait de côte aux abords du village, pistes cyclables, routes, rues, chemins... et progressivement sur les terrains, les murs des propriétés et des bâtiments.

Je suis favorable au maintien du GR sur le site. Je suis favorable au maintien de tous les sentiers et chemins présents actuellement sur le site. Je suis opposé à la destruction des chemins et des sentiers de promenade dans le site.

Je suis favorable à ce que le sentier actuel Nord/Sud soit maintenu et aménagé en platelage bois sur pilotis dès la première phase des travaux et non pas en second temps.

Je suis favorable au maintien du chemin Est/Ouest en milieu de terrain et à son aménagement en platelage bois antidérapant sur pilotis dès la première phase des travaux.

Je suis favorable au maintien de la roselière. Pour cela il me semble nécessaire de prévoir quelques mesures de protection des fronts de la roselière, par exemple par la mise en place d'une pente, de barrières de pieux de bois retenant des fagots de branches de saules... Comme il est conseillé d'avoir une maîtrise du niveau de l'eau, voire la mise en place de périodes d'assèchement.

Je suis défavorable à la pose tout panneaux d'information qui pourraient défigurer le site.

Il est clair que vous ne présentez aucune solution face à l'impossibilité de l'écoulement des eaux pluviales, lorsque les clapets anti-retour seront bloqués pendant les forts coefficients des marées, les pluies et d'éventuelles crues de l'Orne.

Vous ne prenez aucunement en compte l'impact de ces travaux sur l'augmentation de la nidification d'espèces de moustiques (par exemple le moustique Aedes), porteurs de graves maladies vectorielles, Chikunya, Dengue (4 cas en 2021 en Normandie), Zika... Ces moustiques auront de bonnes conditions pour pulluler compte tenu des 16 hectares de nouvelle surface d'eau que vous souhaitez créer. Quelles mesures envisagez-vous?

D'autre part, les eaux du fleuve Orne sont polluées, parmi ces pollutions constatées depuis quelques temps, qu'en est-il de la pollution par les éléments radioactifs en provenance des rejets du CHU. Avez-vous l'intention de polluer 16 hectares de terre de plus?

Je suis favorable à la pose d'une vanne de fermeture à crémaillère manuelle ou auto-commandée plutôt qu'à la création d'un dalot équipé de volets type batardeaux permettant la mise en eau contrôlée par fermeture à 3,5m NGF.

D'autre part, dans l'état actuel de votre projet avec batardeaux, il me semble vraiment peu convaincant de déposer et de confier ces volets/batardeaux aux Services du Département.

Comment croire un instant à la pertinence de déposer ces volets/batardeaux aux Services du Département plutôt qu'en Mairie de Sallenelles, sachant que leurs usages sont susceptibles d'être nécessaires de façon urgente en soirée, la nuit ou le weekend.

Que dire de votre projet de confier de façon partagée l'entretien et les réparations des nouveaux équipements du site entre le

Conservatoire du littoral, Ports de Normandie et le Conseil départemental, sachant que depuis 15 ans aucun des responsables de ce site protégé et classé ne l'a entretenu convenablement... ni la végétation, ni les chemins, ni la vanne de fermeture du site des terrains François ont été maintenus en bon état. Nommer un responsable dont les agents vivent sur site me semble plus réaliste.

Finalement, je m'interroge sur l'usage qui est fait des remarques ou des oppositions des citoyens lors de ces enquêtes publiques, elles semblent avoir l'apparence de ce qu'elles prétendent être sans en avoir les qualités. Tout laisse à penser que cette nouvelle procédure administrative soit d'un traitement comparable à celui de l'enquête précédente sur la mise en eau du site, avec en fin de parcours un avis favorable de l'autorité préfectorale alors que la population de Sallenelles était opposée au projet et que le Conseil municipal avait voté à l'unanimité contre ce projet de mise en eau des Terrains François.

- **Observation n°12**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 07:15
Par MORCEL Bruno
14 rue de la Mare
14860 amfreville

Observation:
Bonjour,

Je suis pour la remise en eaux des terrains François, mais il faut un minimum d'aménagement comme la passerelle pour se promener sur une partie des anciens chemins.
d'autre part, l'aménagement du point d'observation sur le blockhaus sera une belle réalisation en condamnant les ouvertures pour éviter l'accès à l'intérieur qui sert plutôt de toilettes.
Il serait bien de pouvoir préserver la roselière.
Prévoir un ou 2 bancs le long du chemin de la digue.

Cordialement

- **Observation n°13**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 10:54
Par Kottler Christian
23 rue de Troarn
14121 SALLENELLES

Observation:

- Tenir compte de l'avis de la municipalité de Sallenelles. Une des missions du littoral (organisme publique) est le »bien être social par l'accueil équitable et le partage des ressources «
- Maintenance du chemin nord-sud dit du « petit pont » pour éviter un retour piéton via la piste cyclable
- lors des fortes marées, le chemin haut de la digue (seul chemin possible puisque les chemins du labyrinthe seront détruits) sera t il suffisamment large pour permettre le passage des poussettes, cyclistes voire des cavaliers ?
- qui va entretenir le chemin? PNA? La conservatoire du littoral? La commune?
- limiter les panneaux qu'au seul belvédère du blockhaus afin d'éviter une pollution visuelle inutile sur le chemin. À la limite à l'entrée du chemin à Sallenelles.
- prévoir des bancs
- qui gèrera les entrées maritimes lors des fortes marées avec tempête ? Il faudra réactivité et rapidité. La mairie de Sallenelles me paraît le plus adapte!

- **Observation n°14**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 13:45
Par GREFFIN jean-louis
chemin du moulin d'eau
14121 sallenelles

Observation:

je suis absolument pour la remise en comme prévu ,sachant que déjà c'est le résultat de très longues négociations plus ou moins motivées.
et que comme tout le monde a été informé par le plan multirisques qui explique bien que ce n'est pas du coté des terrains François qu'est le risque de submersion.
sachant quand même que l'origine du projet était :retrouver le caractère maritime initial

- **Observation n°15**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 14:12
Par GIRARD N.

Observation:

Je suis tout à fait POUR la remise en eau des terrains François, afin de retrouver le paysage originel de la baie de SALLENELLES;

- **Observation n°16**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 14:14
Par GREFFIN Jacques

Observation:

Je réitère mon accord pour la remise en eau des terrains François, afin de retrouver la baie telle que je l'ai connue dans mon enfance, et j'espère que la réalisation des travaux sera rapide.

- **Observation n°17**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 14:29
Par Milford Françoise
2 rue du Corps de Garde
14121 Sallenelles

Observation:

Puis-je faire remarquer à l'ancien Maire de Sallenelles, avec tout le respect que je lui dois compte-tenu de son état de santé, que la situation a bien changé entre son enfance et maintenant surtout avec le réchauffement climatique maintenant avéré.

Cordialement.

F Milford

- **Observation n°18**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 16:33
Par GREFFIN jean-louis
chemin du moulin d'eau
14121 sallenelles

Observation:

puis-je faire remarquer à Mme MILFORD avec tout le respect que je lui doit et compte tenu de son état de santé que LE PLAN DE PREVENTION MULTIRISQUES a largement pris compte le changement climatique.

vos remarques étaient inutiles

- **Observation n°19**

Déposée le 16 Septembre 2021 à 19:20
Par ADEPMF ADEPMF
Mairie de Merville-Franceville av. Alexandre de Lavergne
14810 Merville-Franceville

Observation:

L'Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine de Merville-Franceville (ADEPMF) compte actuellement 148 adhérents.

notre association reste vigilante dès lors que l'environnement est concerné et c'est la raison pour laquelle nous étions intervenus, lors des deux précédentes enquêtes publiques, pour faire part de notre opposition à ce projet de remise en eau des terrains François. Parmi ces observations, 11 au total :

1. Pourquoi avoir choisi ce site qui n'est pas « un site endommagé » comme la loi l'exige pourtant dans le cadre d'une telle compensation ? L'article L161-3 du Code de l'environnement est parfaitement clair sur le sujet.
2. Pourquoi un site éloigné? de Ouistreham ?
3. Pourquoi aucune étude n'est venue conforter l'in vraisemblable augmentation de la surface de compensation relative au projet, laquelle passe de 4,5 à 16 hectares en 2019 ? Soit 4 fois la surface requise par les textes règlementaires
4. Les préconisations formulées par la Commission d'Enquête Relatives au Plan de Prévention Multirisques de la Basse Vallée de l'Orne font apparaître un risque important de submersion marine qui n'est pas pris en considération.
5. "Pourquoi n'est-il pas tenu compte de l'avis négatif de la mairie de Sallenelles en date du 20 octobre 2020 ? Et ce alors même que cette commune se trouve concernée au premier chef et subira de plein fouet les retombées négatives du projet litigieux ?". Aucune réponse ne nous a été apportée et nos questions demeurent d'actualité aujourd'hui.

Le Conservatoire du Littoral et Port de Normandie avancent « quoiqu'il en coûte » pour les habitants de Sallenelles.

Contrairement à ce qui se fait actuellement en France il est montré très clairement sur les projections de l'atelier du Jonquet que les arbres, arbustes, haies vont pour un grand nombre disparaître.

Protection contre les inondations et abris pour les oiseaux, insectes, batraciens et plantes.

Les habitants de Merville Franceville sont directement concernés par ces destructions, nos territoires et nos chemins de randonnées se touchent. Les plus âgés et les moins sportifs doivent pouvoir continuer à se promener sans avoir des kilomètres et des obstacles à franchir.

C'est la Baie de l'Orne qui va être impactée et nos remarques et craintes rejoignent celles de l'ABO (Association des Amis de la Baie de l'Orne).

Nous nous interrogeons également sur la définition ici de « l'intérêt général ».

Certes l'aménagement du bunker, abandonné depuis son rachat, est une très bonne chose. Ce qui nous préoccupe concerne l'entretien de tous ces aménagements, il a été négligé à cet endroit-là comme ailleurs dans de la baie de Sallenelles.

Penser que la baie va retrouver son aspect d'origine est une erreur, une insulte à la nature qui depuis soixante ans s'est adaptée et a créé un paysage unique.

Nous ne pouvons que renouveler notre opposition à ce projet.

Notre association et ses membres apporteront toute la vigilance sur le devenir de ces terrains et les conséquences afférentes.

1 document joint.

Le document joint figure en annexe n°3

5. Réponses du Conservatoire du littoral, maître d'ouvrage des aménagements

- **Accueil du public (cheminements, voie cyclable et mobiliers) & biodiversité**

Le Conservatoire du littoral est propriétaire depuis 1988 des terrains François, date à laquelle l'ouverture au public des terrains François a été rendu possible en raison des textes fondateurs qui régissent l'établissement du public. Le Conservatoire du littoral est pleinement légitime à agir sur sa propriété, dans le respect de la réglementation mais aussi dans un motif d'intérêt général conformément à sa mission.

Les chemins intérieurs des terrains François sont empruntés par les promeneurs et randonneurs. Une randonnée est référencée autour du Gros Banc, au départ de la Maison de la Nature et de l'Estuaire, à Sallenelles, vers Merville-Franceville. Elle longe les terrains François du côté de la baie de l'Orne. Comme il était indiqué dans la réponse à l'avis de la commune de Sallenelles de juin 2021, ces cheminements ne sont pas classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Le GR 223 longe la côte normande de l'estuaire de la Seine, à Honfleur (Calvados), jusqu'au Mont Saint-Michel (Manche), où il rejoint le GR 34. Si l'on se réfère au site internet

<https://www.mongr.fr/trouver-prochaine-randonnee/itineraire/gr-223-littoral-de-la-normandie>, le tracé du GR223 suit la digue des terrains François d'ouest en est.

Pour appel, le projet porté par le Conservatoire du Littoral prévoit de se dérouler en deux phases.

Dans un premier temps, et pour le ce qui concerne uniquement le territoire de Sallenelles, le Conservatoire du littoral prévoit la création d'un sentier piétonnier en crête de digue et d'un escalier pour faciliter l'accès entre le sentier nouvellement créé et l'estran. Outre ces aménagements, une information sera apportée sur le caractère inondable de certains sentiers existants. Le sentier particulièrement concerné par cet aléa est situé en parallèle de la digue et plus en intérieur des terrains François (cf. figure n°1 « rappel des grands principes du projet d'aménagements »).

Ainsi, dans ce premier temps, les cheminements favorisés seront effectivement le pied de digue (côté estuaire existant), la crête de digue pour la partie estuaire, le « chemin jaune », la voie verte, et l'accès vers le bunker. La remise en eau des terrains François modifie effectivement les modalités de circulation des piétons à l'intérieur des terrains François. Néanmoins, par l'ouverture d'un sentier en crête de digue, la continuité piétonne d'ouest en est des terrains François est assurée, à la différence de la situation actuelle puisque le sentier situé en pied de digue est soumis à l'influence des marées. L'objectif par la création de ce cheminement en crête de digue est aussi d'offrir aux promeneurs une vue panoramique entre terre, les terrains François, et mer, l'estuaire de l'Orne. Pour permettre le cheminement en crête de digue, une



Figure 1: Rappel des grands principes du projet d'aménagements

opération de débroussaillage est envisagée sur une surface minimale de 924 m² pour permettre de retrouver une largeur suffisante au croisement de deux personnes circulant à pied. Un rechargement de la digue en certains endroits est également prévu pour retrouver le profil de la digue et faciliter ainsi la circulation des piétons exclusivement. Son gabarit n'offre pas les conditions nécessaires à accepter d'autres modes de déplacements : vélo et chevaux. L'aménagement d'escaliers en deux points du linéaire de la digue est arrêté au projet pour faciliter le franchissement de l'ouvrage et la translation d'un sentier à l'autre. L'aménagement ne prévoit pas par contre d'équiper ces escaliers de garde-corps car il a été fait le choix de s'appuyer sur les matériaux constitutifs de la digue pour favoriser l'insertion de ces équipements et limiter ainsi leur impact paysager. Une vigilance a néanmoins été apportée sur la largeur des marches (1,00 m) et leur bon ancrage dans le corps de digue. La taille de blocs rocheux de soutènement est aussi

une solution technique qui a été retenue dans la conception de certaines marches pour améliorer l'embranchement.

Pour compléter le dispositif d'accueil du public et comme mentionné dans une observation, le projet prévoit l'installation de deux bancs qui doivent être façonnés à partir des troncs d'arbres qui auront été coupés pour les besoins du projet. Leur implantation est prévue sur des secteurs distincts. Le premier à proximité de la mare qui doit accueillir un observatoire, et le second le long du chemin jaune, auprès d'une fenêtre de vue sur les terrains François.

Le projet d'aménagement prévoit également l'installation de panneaux d'information à vocation pédagogique. Plusieurs observations font état d'une volonté de ne pas ajouter de nouveaux panneaux ou d'en limiter leur nombre sur le site. A juste titre, il est rappelé aussi la proximité de la Maison de la Nature et de l'Estuaire et qu'elle pourrait être partie prenante dans cette action d'information du public. Ces observations sont entendues et seront prises en considération lors de la phase préparatoire à la définition et à la conception des moyens d'information.

Les terrains François sont délimités par le sud par une piste cyclable ouverte à la circulation des piétons et des vélos. Cette infrastructure a été mise en œuvre par le Département du Calvados qui en est le gestionnaire. La possibilité de recourir à son élargissement pour absorber un éventuel surcroît de fréquentation n'a pas été identifiée dans l'immédiat par la collectivité gestionnaire. Grâce à l'installation de dispositifs de comptages (piétons et vélos), le Département du Calvados est en capacité d'évaluer l'évolution de la fréquentation et le besoin de faire évoluer ou pas l'infrastructure. Le statut de voie verte s'appliquant au tronçon de la piste cyclable est aussi un élément à considérer car il garantit la priorité aux piétons dans les modes de déplacements autorisés à circuler.

Par la mise en œuvre du projet tel que décrit dans la demande de permis d'aménager, et face aux objectifs fixés à l'opération de remise en eau des terrains François, la volonté du Conservatoire du littoral est de conserver un équilibre entre l'accueil du public et le maintien des équilibres biologiques sur les terrains François.

La seconde phase d'aménagement proposée par le Conservatoire du littoral serait d'aménager un sentier sur pilotis réservé aux piétons dans l'axe nord-sud du site, à l'image du sentier actuel dit « du petit pont en bois ». Comme mentionné dans le dossier d'autorisation environnementale déposé par Ports de Normandie, l'implantation de ce sentier sera dépendante de l'évolution de la morphologie et des écosystèmes des terrains François après leur remise en eau et des résultats de l'enquête d'appropriation du public. Ces éléments sont rappelés dans la demande de permis d'aménager en indiquant, en sus, que ces travaux devront faire l'objet d'une nouvelle demande de permis d'aménager. Il convient donc de satisfaire à ces préconisations avant d'engager l'aménagement sur pilotis du sentier qui permet actuellement la traversée des terrains François dans l'axe nord-sud. Une observation portée sur le registre insiste sur le fait que le platelage envisagé pour le rehaussement du sentier dit « du petit pont de bois » soit équipé de garde-corps afin d'assurer la sécurité des usagers et en particulier celle des enfants. Sur ce point, en l'état actuel de la réflexion, l'installation de garde-corps est uniquement prévue sur les tronçons où la hauteur de chute est la plus importante, soit au niveau des filandres. Couplés à ces garde-corps, la prévision de chasse-roue est aussi une option privilégiée.

Pour ce qui concerne la conservation du sentier le long de la roselière, soit par son rehaussement, soit par son installation sur pilotis, il faut rappeler que le projet de remise en eau déposé par Ports de Normandie, qui a fait l'objet d'un examen et d'une instruction complète, ne prévoit pas cette action. L'arrêté préfectoral d'autorisation de la remise en eau des terrains François pris le 7 juin 2021 fixe uniquement comme prescription le maintien de l'ouverture au public du site en veillant à ce que les terrains François restent accessibles au public et que la continuité du GR soit assurée. Les demandes de permis d'aménager déposées par le Conservatoire du littoral respectent cette prescription.

Il convient aussi de rappeler que la remise en eau des terrains François réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Ports de Normandie, en tant que mesure compensatoire, doit contribuer à la réalisation de trois objectifs :

- Restaurer le caractère maritime du site en restaurant des marais de prés salés part entrée et sortie d'eau à chaque marée
- Répondre aux enjeux de conservation de l'avifaune d'intérêt européen et au plan de gestion du site de l'estuaire de l'Orne
- Prendre en compte les effets du changement climatique

En outre, l'autorité environnementale encourageait dans son avis du 18 mars 2019 de différer la réalisation des aménagements prévus pour l'accessibilité du public afin de permettre l'installation durable de l'avifaune et de vérifier la compatibilité des aménagements avec la quiétude nécessaire à la recolonisation du site par les potentielles nouvelles espèces d'oiseaux attirés par les milieux modifiés.

Dans ces circonstances, la conservation du sentier le long de la roselière interfère avec les objectifs poursuivis par la remise en eau des terrains François et la recommandation de l'autorité environnementale.

Pour ce qui concerne les aménagements programmés sur le « bunker » situé sur le territoire de Merville-Franceville, et pour répondre à l'une des observations, les accès à l'ouvrages seront condamnés par l'installation de dispositifs contre l'intrusion. Ces dispositifs compléteront les opérations qui ont pour but de supprimer de restituer l'ouvrage avant son usage commercial.

A contrario, la conservation de la roselière figure comme un objectif à la remise en eau des terrains François. L'objectif est au contraire d'assurer son maintien. Grâce à l'eau salée, les espèces adjacentes seront éliminées, au profit des roseaux. L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 7 juin 2021 précise à son article IV-2 que « *les travaux de remise en eau, sous la maîtrise d'ouvrage de Ports de Normandie, ne doivent pas impacter l'intégralité des roselières. Ces espaces doivent pouvoir évoluer naturellement vers un milieu maritime* ».

Sur la question des espèces exotiques envahissantes, la remise en eaux des terrains François aura très certainement une action directe en faveur de la lutte contre ces espèces, au moins pour celles qui sont dans la zone d'influence liée à la remise en eau. Il faut rappeler (cf. réponse avis de la MRAe de juin 2021) que des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sont déjà mises en œuvre par le département du Calvados, gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral. Depuis 2016, il entreprend systématiquement des travaux de coupe des foyers de Renouée du Japon sur les terrains François. Cette espèce végétale se reproduisant surtout par multiplication végétative.

- ***Gestion des terrains et des équipements***

La gestion du domaine public relevant du Conservatoire du littoral est confiée par voie de convention au conseil départemental du Calvados qui s'engage au travers de cette convention à maintenir en bon état de conservation les terrains et les ouvrages et à en assurer la surveillance. La configuration future ne modifiera pas cet état de fait. Le conseil départemental du Calvados continuera donc à entretenir les chemins.

La convention prévoit par ailleurs que le Département a à sa charge l'entretien courant des ouvrages recensés et en assure le suivi (contrôle visuel, état général de la structure). Les visites de vérification sont réalisées tous les 5 ans pour les ouvrages de moins de 10 ans et tous les 3 ans pour les ouvrages de plus de 10 ans. La fréquence peut être adaptée selon le type d'ouvrage, l'usage et la vétusté. Le Conservatoire du littoral conservera à sa charge l'expertise en cas de besoin identifié par le gestionnaire, ainsi que le remplacement de l'ouvrage si l'ensemble de la structure ne répond plus aux normes de sécurité ou en cas de modification de l'usage ou de l'évolution du milieu qui nécessiteraient un recalibrage de l'ouvrage.

En ce qui concerne la gestion des batardeaux, il est précisé que le Conservatoire assure la conservation des batardeaux et leur mise en place éventuelle pour les besoins de la gestion hydraulique du site. Les batardeaux seront remisés dans l'un des bâtiments affectés à la gestion du site. Ils pourront donc être mis en place en cas de besoins avérés.

L'arrêté préfectoral du 7 juin 2021 précise par ailleurs à son article IV-5 « Ports de Normandie doit s'assurer que toutes les réparations, quelle qu'en soit l'importance, ainsi que tous les travaux nécessaires pour maintenir le dalot et les clapets en bon état d'usage et d'entretien sont exécutés. Ports de Normandie doit aussi s'assurer que la surveillance du site et l'entretien courant de l'ouvrage sont menés à bien. »

- **Évaluation et suivis environnementaux**

Ce volet sur l'évaluation et les suivis environnementaux ne concerne pas directement le projet par le Conservatoire du littoral et qui fait l'objet d'une demande de permis d'aménager. Cet encart a pour objectif de répondre à l'une des questions figurant au registre.

Dans le but d'évaluer l'atteinte des objectifs de restauration du caractère maritime des terrains François en terme hydro-sédimentaire et biodiversité, Ports de Normandie, maître d'ouvrage des travaux de remise en eau des terrains François et responsable de l'opération, a l'obligation de mettre en œuvre différents suivis. Parmi ces suivis, l'un d'eux est consacré à l'utilisation du site des terrains François, après remise en eau, par les poissons avec pour indicateurs la richesse spécifique, la composition des peuplements et la dominance. Le suivi est programmé sur une période de trois ans avec une présentation d'un bilan au bout de 5 ans. La reconduction du suivi sera déterminée suivant les résultats obtenus. Pour répondre à l'une des questions figurant dans le courrier joint à l'observation n°3, ce suivi sur les poissons va donc permettre une acquisition de connaissances qui facilitera la détermination des enjeux piscicoles.

Concernant la salinité des nappes, l'arrêté préfectoral du 7 juin 2021, prescrit qu'un suivi de la salinité doit être réalisé dans les terrains François et que ce suivi soit étendu aux points de captage d'eau potable situés à proximité, notamment : le forage d'Amfreville (forage de la haute Ecarde), le Bavent (forage de Roncheville) et celui de Ranville (forage de Longueville et forage du Mariquet). Le Conservatoire du littoral a de son côté prévu d'étendre ce suivi de la salinité à un puits de la commune de Sallenelles et à un autre puits situé à la Ferme du Coutil de Merville-Franceville.

L'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux de remise en eau des terrains François précise par ailleurs que les méthodes de suivi des indicateurs ainsi que les résultats intermédiaires seront présentés annuellement par Ports de Normandie, pour avis, à un comité technique composé de la DDTM, du Conservatoire du littoral, de la DREAL, de l'OFB, de l'AESN, de la mairie de Merville-Franceville, de la mairie de Sallenelles et du Conseil départemental du Calvados. Au bout de 5 ans suivant la fin des travaux, un bilan global des suivis sur au moins 3 ans est réalisé. Ces suivis seront reconduits en fonction des résultats du bilan, de l'avis du comité technique et de l'avis du CODERST. Les comptes rendus seront transmis annuellement au comité de pilotage du site Natura 2000 de l'estuaire de l'Orne et du comité de gestion des terrains du Conservatoire du littoral.

ANNEXE 1

- Association des Amis de la Baie de l'Orne
Tél : 02-31-78-22-48
Email : milfordpf@free.fr

Sur le permis de construire, Le Conservatoire définit une vocation pédagogique et des randonnées avec ouverture au public.

Sallenelles

Objectifs en question :

Les chemins se réduisent à faire le tour des terrains, par le haut de digue et le chemin jaune. La traversée nord-sud par le petit pont est différée. Le GR est abandonné car inondable. Quelle est l'ouverture au Public envisagée ?

Le Conservatoire en juin 2021, en réponse au Conseil municipal de Sallenelles de mars 2021 argue de « l'intérêt général ».

Pourrait-il définir l'intérêt général de sa mission sur ce site remarquable ?

- abandon d'une partie des chemins de randonnées ?

- pédagogie par panneaux ? Les panneaux actuels sont très simplistes : oiseaux d'un côté, eau de l'autre. Pour tous, internet répond à la plupart des questions. Les mammalogues, présents en permanence, distribuent des livrets explicatifs.

La Maison de la nature ne pourrait-elle en faire autant ?

Nous avons assez de panneaux sur les autoroutes et demandons de ne pas mettre de panneaux au milieu de la nature qui se suffit à elle-même.

Merci de retirer enfin la pancarte du Bunker Club taguée et en place depuis que le site vous appartient (2016?)

Le public comprend-t-il les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, les parents avec poussettes d'enfants, les touristes, les cyclistes et les cavaliers?

Nous souhaiterions que les travaux prévus, dans un second temps, soient réalisés dès maintenant. Il serait sans doute plus judicieux de rehausser le chemin traversant par le petit pont plutôt que le chemin jaune très excentré et qui pourrait demeurer en l'état. Le maintien des chemins de promenade paraît essentiel.

Cela répond à la fois à la compensation souhaitée, au maintien des randonnées et de l'espace agricole non supprimé derrière le petit pont.

Pourquoi cette alternative présentée par notre Association n'a-t-elle jamais été étudiée ?

Le Conservatoire s'était engagé à maintenir le site pour les générations futures ?

Entretien :

L'entretien actuel est fait par le département qui a une convention avec le Conservatoire.

Qu'en sera-t-il dans le futur de l'efficacité et de la périodicité de l'entretien, notamment en période estivale ? Sur le dalot, la digue et les chemins restants ? Quel contrôle et par qui ?

Il est rappelé que jusqu'à un passé récent le haut de la digue n'a jamais été débroussaillé. La vanne actuelle n'a pas été entretenue depuis plus de 20 ans ni le chemin bordant l'Orne.

La MRae en avril 2021 continue à réclamer une étude sur les enjeux piscicoles (aucun poisson n'a été détecté dans le site) et le traitement de la renouée du Japon, coupée au printemps a été recoupée le jeudi 26/08, soit après sa floraison et son essaimage.

Lors des travaux projetés, enlèvera-t-on les tuyaux de bétons dans les cours d'eau et la barque à l'intérieur du site ?

Haies et arbres :

Les arbres protègent le village du vent du nord. Les érables sycomores ne sont pas plus exotiques que les bananiers et mimosas qui poussent en Normandie.

Broussailles, de myrtilles notamment, en bordure de la digue à maintenir pour arrêter l'érosion, qui a eu lieu avec les mêmes causes dans la zone du Gros banc.

Sécurité :

Le Giec prévoit une montée des eaux de 1 m. Or lors des grandes marées la hauteur de l'eau sera à 40 cm de la piste cyclable et du chemin des pêcheurs.

Le 23/08, le chemin en bas de la digue, déclassée après seulement 7 ans de classement, est recouvert à un coefficient de 93.

La MRae a souligné ce risque climatologique auquel le projet ne répond toujours pas. Les études sont en cours.

La sédimentation progressive des terrains va rendre le problème de submersion encore plus important. Quelle solution prévue pour dévasser ?

Pour éviter tout incident, notamment les week-ends, serait-il possible d'entreposer les batardeaux à la Mairie de Sallenelles ?

L'alternative d'une vanne à crémaillère indiqué dans le permis de construire semble plus appropriée. Quel est le choix du Conservatoire ?

Nuisance :

Le Conservatoire est propriétaire des terrains mais il doit éviter d'apporter des nuisances au voisinage :

- Que fera-t-il pour prévenir les moustiques dans cette zone de marais ? (voir Camargue et diffusion du moustique-tigre).

- Qu'advient-il des 5 puits d'eau douce chez les riverains du chemin des Pêcheurs et de la départementale 514 ?

La MRae souligne que l'affouillement et l'érosion n'ont pas été prises en compte sur le chemin jaune pas plus qu'ailleurs. qu'en sera-t-il ?

L'eau pluviale d'Amfreville et Sallenelles continuera-t-elle à se déverser dans les terrains François ? L'eau de l'Orne étant contaminée (pêche aux moules interdite) comment assurez la non pollution du site ?

Biodiversité :

- 176 espèces de plantes sont répertoriées et devraient disparaître avec le schorre futur. Pour quel bénéfice sinon de retrouver un site maritime à 5 kms du bord de mer ?

Il s'agit des rives de l'Orne et non du littoral.

- L'avifaune aura du mal à s'installer en bordure de route et à 100 m des gabions alors qu'elle existe sur les rives de l'Orne.

- Le Gr inondable est bordé d'orchidées sauvages. Quel sera leur sort ?

Qui va contrôler le résultat obtenu dans deux ou trois ans ?

Merville

Il est compréhensible que Merville soit pour le projet puisque leur terrain ne sera pas inondé après le chemin jaune, le bunker sera paysagé et le petit bois classé préservé.

ANNEXE 2

En préambule à mes propos, je ne peux que m'interroger sur le devenir de cette nouvelle enquête.

De fait, lors de la précédente consultation, il n'a été pris en compte aucune des observations des déposants pas plus que la moindre réponse n'a été apportée en ce qui concerne les risques d'inondation et de salinisation des eaux du village.

Il est vrai que la préfecture n'a même pas tenu compte de l'opposition unanime du conseil municipal de Sallenelles quant à l'inondation des terrains François selon les modalités proposées.

Quoiqu'il en soit, je tiens à exprimer ma vive opposition sur plusieurs points du projet.

Mais avant d'en venir aux différents problèmes, je suis d'accord avec l'aménagement du site du bunker. Il faut dire qu'on peut difficilement faire pire que la situation actuelle : la pancarte de la boîte de nuit en décrépitude, les murs tagués, les cannettes de bière et autres déchets alentour. Et de façon générale, la possibilité d'offrir un point de vue en hauteur à cet endroit est une bonne chose.

Je n'en dirai pas autant des espaces situés sur le territoire de Sallenelles qui se suffisent à eux-mêmes.

En premier lieu, je suis tout à fait hostile à la pose de panneaux dans les espaces de promenade. Mais c'est vrai, comme vous le dites si bien : vous faites ce que vous voulez car vous êtes le propriétaire ... Mais – désolée d'être triviale – la collectivité qui vous permet d'exister à, à ce titre, son mot à dire sur « l'intérêt général ».

D'ores et déjà, il y a trois panneaux sur le site : un à l'entrée du chemin transversal, un à l'entrée du village et l'autre sur le parking de la baie. Ces panneaux pourraient être éventuellement modifiés pour être complétés, sans être agrandis. Afin d'être constructive, il me semble que seuls deux endroits pourraient être acceptables : sur le parking de la baie et au niveau du seul bâti existant sur le site : le bunker.

Les panneaux envahissent déjà grandement les entrées et sorties des villes et villages sans que, nous ayons encore à subir la vue de panneaux dans des espaces où nous sommes censées nous « ressourcer dans la nature » ...

D'ailleurs, le Conservatoire aurait tout intérêt à diriger les promeneurs vers la Maison de la nature où là, il pourrait mettre tous les panneaux « pédagogiques » sur la remise en eaux et « Natura 2000 » qu'il souhaite en utilisant les espaces extérieurs que tout le monde pourra lire. Et cela attirerait les promeneurs vers la Maison.

Par ailleurs, tout le monde a maintenant un portable pour trouver les explications....

On comprend bien que l'Atelier Jonquet ait quelque intérêt à multiplier les panneaux à tout va mais le style « chevalet » est quand même de très mauvais goût !

Y aura-t-il un endroit prévu où l'on puisse lever le nez lors de nos promenades sans avoir la vue dérangée par un panneau explicatif ?

Quant à la venue des oiseaux... Tous ces aménagements vont nécessairement faire venir plus de touristes et donc provoquer plus de dégradations, même si le Conservatoire prévoit que l'on marche bien dans les cases prévues à cet effet...

En tous les cas, il y aura peu de tranquillité pour que des oiseaux s'y installent. Il n'y en a déjà pas beaucoup à l'heure actuelle. Je doute qu'un observatoire soit d'une grande utilité pour les voir. Mais pourquoi pas, pour les phoques ?

Je souhaite le maintien de tous les chemins de promenade, y compris celui traversant le site. Rappelons que la compensation de l'extension du ferry ne porte que sur 4 ha. Il n'y a donc pas nécessité d'inonder la totalité des terrains François ce qui permettrait de maintenir celui-ci hors d'eau... Comme le Conservatoire le fait remarquer : ce n'est pas un GR, il n'est pas classé au plan départemental ... Et alors ? Voilà une réponse administrative dans toute sa splendeur. Alors que le seul fait que la population demande son maintien devrait vous faire réfléchir au fait que « l'intérêt général » voudrait continuer à en profiter... Alors que l'étude ne cesse de souhaiter que la population « s'approprie » le site !

La question du chemin transversal m'amène à évoquer la roselière. C'est une bonne chose que la roselière soit préservée. Ce sera probablement la seule verdure que nous aurons sur les terrains François. Je ne saurais évidemment me prononcer sur son avenir, n'étant nullement spécialiste. Mais je ne vois pas trop comment elle pourra être maintenue alors qu'elle aura les pieds dans l'eau salée la plupart du temps. Je ne suis pas sûre que cela lui convienne.

Enfin, je termine par ces remarques bien qu'elles soient les plus importantes. Malgré les réclamations de la MRAE, je ne vois toujours aucune réponse – nous n'en n'avions déjà aucune à l'enquête précédente– sur la façon dont seront gérés la montée des eaux et les risques d'inondation dans certaines parties du village.

Qu'est-il prévu en cas de fortes pluies et de fort coefficient de marée ? Il y a déjà eu des maisons inondées il y a quelques années. Mais dans quelques mois, l'eau sera encore plus proche des habitations.

Et quid de la gestion de batardeaux en cas de problème ? Qui va les installer ? Comme la responsabilité sera partagée entre le Conservatoire et le Département.... Personne ne sera responsable ! Qui prendra la décision de les poser ?

Pourquoi ne laissez-vous pas une vanne qui pourrait être gérée localement, pour être plus rapidement mise en œuvre en cas d'inondation, notamment la nuit ou les week-end.

Comme le Conseil municipal et l'Association des Amis de la Baie de l'Orne, j'adhère au projet d'inondation des terrains François. Mais comme eux, je souhaite que la mise en eaux soit limitée et les contrôles lors de la montée des eaux soient organisés afin de préserver le village qui est inscrit dans les zones à risques d'inondation, avec des habitations en dessous du niveau de la mer. Il s'agit simplement de sécurité. Quant aux projets d'aménagement, mon souhait est que les interventions soient les plus discrètes possibles afin de garder l'aspect nature : on doit pouvoir se promener simplement pour le plaisir sans rien apprendre du tout !

ANNEXE 3

L'Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine de Merville-Franceville (ADEPMF) compte actuellement 148 adhérents.

notre association reste vigilante dès lors que l'environnement est concerné et c'est la raison pour laquelle nous étions intervenus, lors des deux précédentes enquêtes publiques, pour faire part de notre opposition à ce projet de remise en eau des terrains Français.

Parmi ces observations, 11 au total :

1. **Pourquoi avoir choisi ce site qui n'est pas « un site endommagé » comme la loi l'exige pourtant dans le cadre d'une telle compensation ?** L'article L161-3 du Code de l'environnement est parfaitement clair sur le sujet.
2. **Pourquoi un site éloigné de Ouistreham ?**
3. Pourquoi aucune étude n'est venue conforter **l'in vraisemblable augmentation de la surface de compensation relative au projet, laquelle passe de 4,5 à 16 hectares en 2019 ? Soit 4 fois la surface** requise par les textes réglementaires
4. **Les préconisations formulées par la Commission d'Enquête Relatives au Plan de Prévention Multirisques de la Basse Vallée de l'Orne font apparaitre un risque important de submersion marine qui n'est pas pris en considération.**
5. "Pourquoi n'est-il pas tenu compte de **l'avis négatif de la mairie de Sallenelles** en date du 20 octobre 2020 ? Et ce alors même que cette commune se trouve concernée au premier chef et subira de plein fouet les retombées négatives du projet litigieux ?".

Aucune réponse ne nous a été apportée et nos questions demeurent d'actualité aujourd'hui.

Le Conservatoire du Littoral et Port de Normandie avancent « quoiqu'il en coûte » pour les habitants de Sallenelles.

Contrairement à ce qui se fait actuellement en France il est montré très clairement sur les projections de l'atelier du Jonquet que les arbres, arbustes, haies vont pour un grand nombre disparaître.

Protection contre les inondations et abris pour les oiseaux, insectes, batraciens et plantes. Les habitants de Merville Franceville sont directement concernés par ces destructions, nos territoires et nos chemins de randonnées se touchent. Les plus âgés et les moins sportifs doivent pouvoir continuer à se promener sans avoir des kilomètres et des obstacles à franchir.

C'est la Baie de l'Orne qui va être impactée et nos remarques et craintes rejoignent celles de l'ABO (Association des Amis de la Baie de l'Orne).

Nous nous interrogeons également sur la définition ici de « l'intérêt général ».

Certes l'aménagement du bunker, abandonné depuis son rachat, est une très bonne chose.

Ce qui nous préoccupe concerne l'entretien de tous ces aménagements, il a été négligé à cet endroit-là comme ailleurs dans de la baie de Sallenelles.

Penser que la baie va retrouver son aspect d'origine est une erreur, une insulte à la nature qui depuis soixante ans s'est adaptée et a créé un paysage unique.

Nous ne pouvons que renouveler notre opposition à ce projet.

Notre association et ses membres apporteront toute la vigilance sur le devenir de ces terrains et les conséquences afférentes.

ANNEXE 3

L'Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine de Merville-Franceville (ADEPMF) compte actuellement 148 adhérents.

notre association reste vigilante dès lors que l'environnement est concerné et c'est la raison pour laquelle nous étions intervenus, lors des deux précédentes enquêtes publiques, pour faire part de notre opposition à ce projet de remise en eau des terrains Français.

Parmi ces observations, 11 au total :

1. **Pourquoi avoir choisi ce site qui n'est pas « un site endommagé » comme la loi l'exige pourtant dans le cadre d'une telle compensation ?** L'article L161-3 du Code de l'environnement est parfaitement clair sur le sujet.
2. **Pourquoi un site éloigné de Ouistreham ?**
3. **Pourquoi aucune étude n'est venue conforter l'in vraisemblable augmentation de la surface de compensation relative au projet, laquelle passe de 4,5 à 16 hectares en 2019 ? Soit 4 fois la surface** requise par les textes règlementaires
4. **Les préconisations formulées par la Commission d'Enquête Relatives au Plan de Prévention Multirisques de la Basse Vallée de l'Orne font apparaitre un risque important de submersion marine qui n'est pas pris en considération.**
5. "Pourquoi n'est-il pas tenu compte de l'avis négatif de la mairie de Sallenelles en date du 20 octobre 2020 ? Et ce alors même que cette commune se trouve concernée au premier chef et subira de plein fouet les retombées négatives du projet litigieux ?".

Aucune réponse ne nous a été apportée et nos questions demeurent d'actualité aujourd'hui.

Le Conservatoire du Littoral et Port de Normandie avancent « quoiqu'il en coûte » pour les habitants de Sallenelles.

Contrairement à ce qui se fait actuellement en France il est montré très clairement sur les projections de l'atelier du Jonquet que les arbres, arbustes, haies vont pour un grand nombre disparaître.

Protection contre les inondations et abris pour les oiseaux, insectes, batraciens et plantes. Les habitants de Merville Franceville sont directement concernés par ces destructions, nos territoires et nos chemins de randonnées se touchent. Les plus âgés et les moins sportifs doivent pouvoir continuer à se promener sans avoir des kilomètres et des obstacles à franchir.

C'est la Baie de l'Orne qui va être impactée et nos remarques et craintes rejoignent celles de l'ABO (Association des Amis de la Baie de l'Orne).

Nous nous interrogeons également sur la définition ici de « l'intérêt général ».

Certes l'aménagement du bunker, abandonné depuis son rachat, est une très bonne chose.

Ce qui nous préoccupe concerne l'entretien de tous ces aménagements, il a été négligé à cet endroit-là comme ailleurs dans de la baie de Sallenelles.

Penser que la baie va retrouver son aspect d'origine est une erreur, une insulte à la nature qui depuis soixante ans s'est adaptée et a créé un paysage unique.

Nous ne pouvons que renouveler notre opposition à ce projet.

Notre association et ses membres apporteront toute la vigilance sur le devenir de ces terrains et les conséquences afférentes.